

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 9 novembre 2020 à 19h00

Convocation du 3 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N°168/11/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER

Absents :

Baptiste MISCHLER

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 1

Titre

**INSTALLATION DE MONSIEUR OLIVIER TERRIEN DANS LES FONCTIONS DE
CONSEILLER MUNICIPAL**

Service référent

Direction Générale

Rapporteur

Monsieur le Maire

Par courrier du 17 septembre 2020, réceptionné le 18 septembre 2020, Monsieur Jean-François GRASSER, élu sur la liste « Mieux Vivre Brumath » a informé le Maire de sa décision de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal, pour des raisons de santé.

Madame la Préfète a été informée de cette décision par courrier du 18 septembre 2020.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur la liste « Mieux Vivre Brumath », immédiatement après le dernier élu a été appelé à remplacer le conseiller municipal démissionnaire.

Cependant, par courrier du 23 septembre 2020, réceptionné le 29 septembre 2020, Madame Véronique KOESSLER, élue sur la liste « Mieux Vivre Brumath » a informé le Maire de sa décision de démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale.

Madame la Préfète a été informée de cette décision par courrier du 29 septembre 2020.

Puis, par courrier du 6 octobre 2020, réceptionné le 7 octobre 2020, Monsieur Hugues FILLINGER, élu sur la liste « Mieux Vivre Brumath » a informé le Maire de sa décision de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal.

Madame la Préfète a été informée de cette décision par courrier du 12 octobre 2020.

Par courrier du 13 octobre 2020, réceptionné le 20 octobre 2020, Madame Nathalie SPILLMANN, élue sur la liste « Mieux Vivre Brumath » a informé le Maire de sa décision de démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale.

Madame la Préfète a été informée de cette décision par courrier du 20 octobre 2020.

Enfin, la Ville a adressé un courrier à Monsieur Olivier TERRIEN le 20 octobre 2020 pour l'informer de la démission de Madame Nathalie SPILLMANN et de sa qualité de suivant de liste.

Monsieur le Maire procède donc à l'installation de Monsieur Olivier TERRIEN en qualité de Conseiller municipal.

Le Conseil Municipal est invité à en prendre acte.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal

PREND ACTE

de l'installation de Monsieur Olivier TERRIEN dans les fonctions de Conseiller municipal.

PRECISE

que le tableau du Conseil Municipal sera modifié en conséquence.

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 9 novembre 2020 à 19h00

Convocation du 3 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N°169/11/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER

Absents :

Baptiste MISCHLER

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 2

Titre	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Anne DONATIN secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR : 27 voix (dont 1 procuration)

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20201109-169_11_2020-DE
Date de télétransmission : 10/11/2020
Date de réception préfecture : 10/11/2020

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 9 novembre 2020 à 19h00

Convocation du 3 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N°170/11/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER

Absents :

Baptiste MISCHLER

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 3

Titre	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2020
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020.

LE PROCES-VERBAL EST APPROUVE PAR 27 VOIX POUR (dont 1 procuration)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20201109-170_11_2020-DE
Date de télétransmission : 10/11/2020
Date de réception préfecture : 10/11/2020

Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 9 novembre 2020 à 19h00

Convocation du 3 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 171/11/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER

Absents :

Baptiste MISCHLER

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 4

Titre

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Service référent

Direction Générale

Rapporteur

Monsieur le Maire

Suite à la démission de Monsieur Jean-François GRASSER de ses fonctions de Conseiller municipal, et à l'installation de Monsieur Olivier TERRIEN en qualité de Conseiller municipal, il convient de procéder à la nomination de Monsieur TERRIEN au sein des commissions municipales.

Je propose d'intégrer Monsieur Olivier TERRIEN aux commissions municipales dans lesquelles siégeait Monsieur Jean-François GRASSER, à savoir :

- La commission Finances,
- La commission Environnement.

L'article L.2121-21 du CGCT prévoit que la désignation peut ne pas être faite au scrutin secret si le Conseil Municipal en est d'accord à l'unanimité.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité de procéder à la désignation de Monsieur Olivier TERRIEN au sein des commissions municipales par un vote à main levée.

DESIGNE

Monsieur Olivier TERRIEN en qualité de membre de :

- La commission Finances,
- La commission Environnement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 27 voix (dont 1 procuration)

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Maire,



Étienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 9 novembre 2020 à 19h00

Convocation du 3 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 172/11/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER

Absents :

Baptiste MISCHLER

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 5

Titre

COMPOSITION DES COMMISSIONS LEGALES

Service référent

Direction Générale

Rapporteur

Madame Sylvie HANNS

Suite à la démission de Monsieur Jean-François GRASSER de ses fonctions de Conseiller Municipal, la composition des commissions d'appel d'offres et de concession de service public Plan d'eau se trouve modifiée.

En effet Monsieur GRASSER siégeait respectivement en tant que membre titulaire et membre suppléant dans ces commissions.

1. Commission d'Appel d'Offres

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal avait procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sur la base d'une seule liste unique dont la composition garantissait une répartition des sièges permettant une représentation proportionnelle de l'ensemble des sensibilités représentées en son sein.

Dans ce cadre, la composition de la CAO avait été établie comme suit, dans l'ordre de la liste présentée:

- Président : M. le Maire de plein droit représenté le cas échéant par son Adjoint délégué désigné selon l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales

- Membres titulaires :
Thierry WOLFERSBERGER
Vincent HUCKEL
Éric JEUCH
Ariane PITSILIS
Jean-François GRASSER

- Membres suppléants :
Jean-Daniel SCHELL
Pauline JUNG
Éric REINNER
Patricia KOLB
Laurent LUMEN

Bien que ni le Code de la commande publique, ni le CGCT n'imposent en cas de vacances d'un seul siège, de procéder au renouvellement de la CAO, il vous est néanmoins proposé d'y procéder afin de maintenir le respect de la représentation proportionnelle et l'expression du pluralisme des élus en son sein.

L'article L.1411-5 du CGCT prévoit que l'élection des membres titulaires et suppléants de la CAO doit faire l'objet d'un scrutin secret et par présentation de listes, sans panachage ni vote préférentiel. Toutefois, pour la simplification de la procédure, rien n'interdit de présenter une liste unique de candidats respectant cette proportion en vue de la recomposition de la CAO.

La liste suivante est proposée :

Président : Le Maire de droit

Représentant du Maire : Adjoint au Maire désigné par arrêté dans le cadre des délégations de fonctions

Membres titulaires (proportionnelle 4 + 1) :

1. Thierry WOLFERSBERGER
2. Vincent HUCKEL
3. Éric JEUCH
4. Ariane PITSILIS
5. Olivier TERRIEN

Membres suppléants (proportionnelle 4 + 1) :

1. Jean-Daniel SCHELL
2. Pauline JUNG
3. Éric REINNER
4. Patricia KOLB
5. Laurent LUMEN

L'élection des membres de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret sauf si le Conseil Municipal en décide autrement à l'unanimité.

2. Commission de Concession de Service Public du plan d'eau

Le Conseil Municipal a, lors de sa séance du 10 juillet 2020, procédé à la désignation des membres de la Commission de Concession de Service Public du plan d'eau. Dans ce cadre, Monsieur Jean-François GRASSER y avait été désigné membre suppléant.

La doctrine et la jurisprudence indiquent que la démission d'un membre suppléant d'une telle commission n'entraîne en aucun cas l'élection d'un nouveau membre suppléant (pas de renouvellement partiel).

Considérant par ailleurs qu'une seule liste avait été établie en juillet 2020 pour la composition de cette commission (en respectant néanmoins la représentation proportionnelle de l'assemblée), la démission de Monsieur Jean-François GRASSER ne nécessite donc pas de réélection dès lors qu'il reste respectivement 4 autres membres suppléants pour remplacer les 5 membres titulaires issus tous de la même liste d'entente.

Toutefois, pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-avant, il vous est proposé de procéder au renouvellement intégral de cette commission.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu les articles L.1411-5, L.1414-2 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité que l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et de la commission de concession pour le Plan d'eau se feront par un vote à main levée.

DESIGNE

comme membres de la commission d'appel d'offres les conseillers municipaux suivants :

	Titulaires	Suppléants
Membres	M. Thierry WOLFERSBERGER	M. Jean-Daniel SCHELL
Membres	M. Vincent HUCKEL	Mme Pauline JUNG
Membres	M. Éric JEUCH	M. Éric REINNER
Membres	Mme Ariane PITSILIS	Mme Patricia KOLB
Membres	M. Olivier TERRIEN	M. Laurent LUMEN

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 27 voix (dont 1 procuration)

DESIGNE

comme membres de la commission de concession de service public du plan d'eau les conseillers municipaux suivants :

	Titulaires	Suppléants
Membres	M. Christophe WASSER	Mme Anne IZACARD
Membres	M. Jean-Daniel SCHELL	Mme Codruta IONESCU
Membres	Mme Sylvie HANNIS	M. Claude JEGOUZO
Membres	M. Éric JEUCH	Mme Pauline JUNG
Membres	M. Jean OBRECHT	M. Olivier TERRIEN

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 27 voix (dont 1 procuration)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

The signature is a blue ink scribble over a circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE BRUMAT' at the top and 'Bas-Rhin' at the bottom, with a central emblem.

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 9 novembre 2020 à 19h00

Convocation du 3 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 173/11/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER

Absents :

Baptiste MISCHLER

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 6

Titre

**COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX**

Service référent

Direction Générale

Rapporteur

Madame Sylvie HANNS

L'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que, dans les communes de plus de 10 000 habitants, il est institué une Commission Consultative des Services Publics (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

La Ville de Brumath doit désigner les membres de la CCSPL, composée :

- du Maire ou son représentant (nommé par arrêté du Maire), qui préside la commission,
- de membres du Conseil Municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

En fonction de l'ordre du jour, la commission pourra, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La CCSPL municipale sera notamment amenée à examiner, chaque année, les rapports d'activités établis par les délégataires de service public, le cas échéant, et les rapports portant sur certains services publics.

La Commission devra également être consultée pour avis par le Conseil Municipal sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et tout projet de contrat de partenariat. Elle pourra, enfin, être consultée sur toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Le Président de la CCSPL présente au Conseil Municipal, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Il vous est ainsi proposé, en application de l'article L.1413-1 du CGCT, de créer une Commission consultative des services publics locaux composée de 9 membres : 7 conseillers municipaux, dont le Maire ou son représentant ; et 2 représentants d'associations locales d'usagers.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Plusieurs associations de défense des droits des consommateurs (Union Départementale des Associations Familiales du Bas-Rhin, Confédération Syndicale des Familles, Union Fédérale des Consommateurs du Bas-Rhin) ont été sollicitées pour proposer un représentant pour y siéger.

Après un appel à candidatures, les listes de candidats au titre du collège des élus sont enregistrées.

Le Conseil Municipal est invité à fixer le nombre de membres de la Commission consultative des services publics locaux et à les désigner.

L'article L.2121-21 du CGCT prévoit que la désignation peut ne pas être faite au scrutin secret si le Conseil Municipal en est d'accord à l'unanimité.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré,

FIXE

le nombre de membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Brumath à 9 :

- 7 représentants de la commune (dont le Maire ou son représentant, Président de droit ; 6 conseillers municipaux désignés à la représentation proportionnelle),
- 2 représentants des associations locales.

DECIDE

à l'unanimité que l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au titre du collège des élus se fera par un vote à main levée.

DESIGNE

M. Vincent JUNG
Mme Anne IZACARD
M. Éric JEUCH
M. Christophe WASSER
Mme Patricia KOLB
M. Laurent LUMEN

comme représentants du Conseil Municipal au sein de la CCSPL.

AGREE

les représentants désignés par les associations suivantes pour siéger au sein de la CCSPL :

- UFC que choisir,
- UDAF du Bas-Rhin.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 27 voix (dont 1 procuration)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 9 novembre 2020 à 19h00

Convocation du 3 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 174/11/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER

Absents :

Baptiste MISCHLER

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 7

Titre

PETITE ENFANCE : CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL AD HOC DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE DU NOUVEAU MULTI-ACCUEIL DE BRUMATH

Service référent

Direction Générale

Rapporteur

Madame Sylvie HANNS

Le nouveau Multi-accueil de la Ville de Brumath est actuellement en cours de construction au cœur du quartier de la Scierie et ouvrira ses portes en septembre 2021. Il accueillera une cinquantaine d'enfants de 3 mois à 6 ans.

Parallèlement, la Maison de l'Enfance située au centre-ville, continuera à accueillir des enfants.

Afin de préparer au mieux cette ouverture et de travailler sur les modalités pratiques de son futur fonctionnement, il est proposé de créer un groupe de travail *ad hoc*, composé d'une dizaine de membres élus, pour une durée limitée, soit jusqu'à l'ouverture du nouveau multi-accueil.

En effet, l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces

commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du Conseil Municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Ainsi, comme le prévoit le Règlement Intérieur du Conseil Municipal adopté le 14 septembre 2020, dans son article 8.2 – *Les Commissions temporaires (groupes de travail)* :

« A l'occasion d'un point particulier et à l'initiative du Maire, le Conseil Municipal peut décider la création d'une Commission temporaire. Elle est dissoute de plein droit au terme de l'étude de la question qui lui était confiée. »

Par ailleurs, afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle, ce groupe de travail sera ouvert aux élus n'appartenant pas à la majorité municipale.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Règlement intérieur du Conseil Municipal adopté le 14 septembre 2020,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

de créer un groupe de travail « petite enfance » non permanent, composé de 10 membres élus au plus, chargé de préparer l'ouverture du nouveau multi-accueil situé au cœur du quartier de la Scierie.

DECIDE

à l'unanimité que l'élection des membres du groupe de travail « petite enfance » se fera par un vote à main levée.

DESIGNE

comme membres du groupe de travail « petite enfance » les élus suivants :

1. Mme Sylvie HANNS
2. Mme Pauline JUNG
3. Mme Muriel DUPONT
4. Mme Valérie KRAUTH
5. Mme Nadine FIX
6. Mme Patricia KOLB
7. M. Daniel HUSSER
8. Mme Karine DIEMER
9. M. Jean OBRECHT

PRECISE

que ce groupe de travail sera dissout dès l'ouverture du nouveau multi-accueil.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 27 voix (dont 1 procuration)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 9 novembre 2020 à 19h00

Convocation du 3 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 175/11/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER

Absents :

Baptiste MISCHLER

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 8

Titre	DESIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE BRUMATH
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur Éric JEUCH

L'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Brumath a été créée suite à un remembrement de terres agricoles. Elle a pour mission de gérer les chemins d'exploitation et leurs annexes.

L'AFR est administrée par un bureau qui comprend :

- le Maire ou un conseiller municipal désigné par lui,
- 3 propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture,
- 3 propriétaires désignés par délibération du Conseil Municipal,
- un délégué du directeur départemental des territoires.

Le bureau est nommé pour six ans. Tous les membres du bureau sont rééligibles.

Seuls participent au vote du bureau, les membres à voix délibérative.

Tout membre à voix délibérative peut se présenter à la fonction de président, vice-président ou secrétaire.

Le bureau, dès son installation, élit en son sein, le président, le vice-président et le secrétaire.

Monsieur le Maire a désigné Monsieur Eric JEUCH pour le représenter au sein de cet organisme.

L'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriale dispose que le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du CGCT et des textes régissant ces organismes.

Il convient de désigner trois membres titulaires et deux membres suppléants parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement pour siéger au sein de l'Association Foncière de Remembrement de Brumath.

Les propositions de candidatures sont les suivantes :

Titulaires :

- M. Jacky WENCK
- M. Pierre GLASSER
- M. Jean STROHL

Suppléants :

- M. Freddy KRATZEISEN
- M. Bernard BEYER

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que cette désignation peut ne pas être faite au scrutin secret si le Conseil Municipal en est d'accord à l'unanimité.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Brumath,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité que l'élection des membres de l'Association Foncière de Brumath au titre du collège des élus se fera par un vote à main levée.

DESIGNE

comme membres de l'Association Foncière de Brumath les personnes suivantes :

Membres titulaires :

- M. Jacky WENCK
- M. Pierre GLASSER
- M. Jean STROHL

Membres suppléants :

- M. M. Freddy KRATZEISEN
- M. M. Bernard BEYER

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 27 voix (dont 1 procuration)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 9 novembre 2020 à 19h00

Convocation du 3 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 176/11/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER

Absents :

Baptiste MISCHLER

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 9

Titre	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE BRUMATH DANS LES COMMISSIONS DE LA CHASSE
--------------	---

Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur Éric JEUCH

Dans le département du Bas-Rhin, le cahier des charges-type relatif à la location des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, validé par l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014, prévoit notamment l'existence de deux commissions consultatives, à savoir la Commission communale consultative de la chasse (Article 8) et la Commission de location (Article 9).

Dans chacune de ces deux commissions, présidées par le Maire, siègent deux conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal.

1. La Commission consultative communale de la chasse

Outre les représentants de la commune, la Commission consultative communale de la Chasse est composée comme suit :

- du Directeur Départemental des Territoires ;
- de représentants des syndicats agricoles ;

- de représentants du monde de la chasse (le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, le Lieutenant de louveterie, le Délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, un représentant du Fonds Départemental d'indemnisation des dégâts de Sangliers) ;
- du monde forestier (le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière, un représentant de l'ONF).

La Commission consultative communale de la chasse émet en première instance un avis simple sur :

- la composition et la délimitation des lots de chasse communaux ou intercommunaux,
- le choix du mode de location,
- l'examen des dossiers de candidature et l'agrément des candidats à la location,
- l'agrément des associés-chasseurs et des permissionnaires,
- l'agrément des gardes-chasse,
- les conditions de la cession,
- la résiliation des baux de chasse,
- les suites à donner dans le cas des non-réalisations chroniques des minima des plans de chasse,
- les suites à donner dans le cas de la non-régulation chronique des espèces nuisibles,
- les mesures à prendre lorsque les dégâts causés par le gibier aux exploitants agricoles et aux particuliers deviennent récurrents et préoccupants,
- le suivi des orientations cynégétiques et sylvicoles définies éventuellement dans les clauses particulières,
- toutes autres questions relatives à la gestion et à l'exploitation des lots de chasse, notamment les mesures d'amélioration des habitats de la faune sauvage.

2. La Commission de location

La Commission de location est quant à elle composée du Maire et des deux représentants désignés par le Conseil Municipal. Le receveur territorialement compétent est invité à assister à titre consultatif aux opérations de location ainsi qu'un représentant de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) dans le cas d'une location par appel d'offres.

Les attributions de la Commission de location sont notamment :

- le rappel avant l'adjudication de la liste des candidats admis à participer aux enchères, du nombre et de la superficie des lots, des mises à prix ainsi que des conditions particulières susceptibles d'exister pour certains lots,
- la police de la séance des enchères,
- l'attribution des lots adjugés par procès-verbal,
- l'ouverture des plis des candidats retenus dans le cas d'une location par la voix de l'appel d'offres.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les représentants de la Ville de Brumath dans chacune de ces 2 commissions.

Il sera procédé à la désignation des élus au sein de chaque commission de manière successive.

Pour la Commission consultative communale de la chasse, les candidatures sont les suivantes :

- M. Éric JEUCH
- M. Jean-Daniel SCHELL

Pour la Commission de location, les candidatures sont les suivantes :

- M. Éric JEUCH
- M. Jean-Daniel SCHELL

L'article L.2121-21 du CGCT prévoit que la désignation peut ne pas être faite au scrutin secret si le Conseil Municipal en est d'accord à l'unanimité.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le cahier des charges type relatif à la période de
location
des chasses communales du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'**unanimité** que l'élection des représentants de la Ville de Brumath au sein de la Commission communale consultative de la chasse et de la Commission de location se fera par un vote à main levée.

DESIGNE

M. Eric JEUCH
M. Jean-Daniel SCHELL

Comme représentants de la Ville de Brumath au sein de la Commission communale consultative de la chasse.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 25 voix (dont 1 procuration)

Abstentions : 2 (J. OBRECHT, L. LUMEN)

DESIGNE

M. Eric JEUCH
M. Jean-Daniel SCHELL

Comme représentants de la Ville de Brumath au sein de la Commission de location.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 25 voix (dont 1 procuration)

Abstentions : 2 (J. OBRECHT, L. LUMEN)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20201109-176_11_2020-DE
Date de télétransmission : 10/11/2020
Date de réception préfecture : 10/11/2020

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 9 novembre 2020 à 19h00

Convocation du 3 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 177/11/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER

Absents :

Baptiste MISCHLER

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 10

Titre

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU – COMMUNICATION
DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CAH AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

Service référent

Direction Générale

Rapporteur

Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Le rapport d'activité de la CAH au titre de l'année 2019 a été transmis à la Ville de Brumath, accompagné du compte administratif 2019 (budget principal et 11 budgets annexes) de la CAH.

Ce rapport présente notamment l'organisation institutionnelle de la CAH, son action dans ses divers champs de compétence, ainsi que les moyens et ressources de l'action communautaire.

Je vous demande de bien vouloir prendre connaissance du projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales,
Sur exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au titre de l'année 2019.

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,


Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 9 novembre 2020 à 19h00

Convocation du 3 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 178/11/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER

Absents :

Baptiste MISCHLER

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 11

Titre	DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2020 DE LA VILLE DE BRUMATH
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

L'organe délibérant peut apporter des modifications au budget primitif jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Il est aujourd'hui nécessaire de procéder à des ajustements du budget principal de la Ville de Brumath de l'exercice 2020, à savoir :

- Intégration du remboursement de la TVA suite à des travaux sur les réseaux d'électrification.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Libellé	DEPENSES	RECETTES
041	2762		Créances transfert droits déduction TVA	6 026,98 €	
041	21534		Réseaux d'électrification		6 026,98 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-11,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 février 2020 portant vote du budget primitif de
la Ville de Brumath afférent à l'exercice 2020,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la décision modificative n°1 du budget principal 2020 de la Ville de Brumath.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 27 voix (dont 1 procuration)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 9 novembre 2020 à 19h00

Convocation du 3 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 179/11/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER

Absents :

Baptiste MISCHLER

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 12

Titre	ASSOCIATION FONCIERE : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Monsieur Éric JEUCH

L'Association Foncière de Remembrement de Brumath est un établissement public à caractère administratif dont le siège est fixé à l'Hôtel de Ville de Brumath et qui regroupe l'ensemble des propriétaires concernés par l'aménagement foncier ordonné le 27 décembre 1961 par le Préfet du Bas-Rhin sur le territoire de la commune de Brumath.

Le budget de l'Association Foncière, constitué essentiellement des participations versées par ses membres, est destiné à l'entretien des chemins d'exploitation et autres ouvrages relevant du Code rural.

Afin de faciliter le fonctionnement de cette structure, la Ville de Brumath et l'Association Foncière mutualisent la Direction des Affaires Financières de la Ville au moyen d'une convention de prestation de services par laquelle la Ville de Brumath assure les prestations de comptabilité pour le compte de l'Association Foncière.

Par délibération du 3 octobre 2016, la Ville de Brumath a approuvé la signature d'une convention de prestation de services pour une période de 4 ans.

Il est proposé de renouveler ce partenariat, pour 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la signature de la convention de prestation de services entre la Ville de Brumath et l'Association Foncière de Brumath régissant les modalités d'application de la prestation réalisée par la Direction des Affaires Financières de la Ville de Brumath, telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE

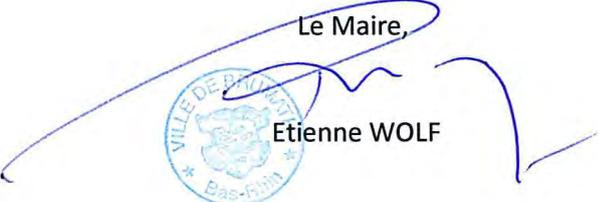
Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses avenants.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 27 voix (dont 1 procuration)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,
Étienne WOLF

The image shows a blue ink signature of Étienne Wolf over a circular official seal. The seal contains the text 'VILLE DE BRUMATH' at the top and 'Bas-Rhin' at the bottom, with a central emblem. The signature is a large, fluid scribble in blue ink.

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 9 novembre 2020 à 19h00

Convocation du 3 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 180/11/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER

Absents :

Baptiste MISCHLER

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 13

Titre

AUTORISATION D'URBANISME POUR LE REMPLACEMENT DE DEUX PORTES BASCULANTES DU CENTRE CULTUREL

Service référent

Direction de l'Aménagement et des Equipements

Rapporteur

Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Le Centre Culturel dispose à l'arrière du logement de service de deux portes en bois basculantes, desservant le garage du concierge et le local de stockage de la cuisine. Les deux portes sont en mauvais état et très lourdes à manipuler. Il est envisagé de les remplacer par des portes en aluminium isolées, avec un système de manœuvre performant et de même coloris et matériau que les volets du logement, afin d'avoir une unité de ton sur la façade.

Les crédits relatifs à cette opération ont été inscrits au budget 2020.

La modification de l'aspect de la façade nécessite le dépôt d'une autorisation d'urbanisme.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à déposer une autorisation d'urbanisme pour le remplacement de deux portes basculantes au Centre Culturel.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 27 voix (dont 1 procuration)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF


Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 9 novembre 2020 à 19h00

Convocation du 3 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 181/11/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER

Absents :

Baptiste MISCHLER

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 14

Titre	DROIT DE RESOLUTION RUE DU MOULIN GOEPP
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Equipements
Rapporteur	Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Par un acte de vente, la Ville de Brumath a cédé en date du 9 juillet 1986 à la SCI WALU des terrains sis rue du Moulin Goepp pour y implanter son activité et a fait inscrire au Livre Foncier de Brumath un droit à la résolution de la vente au profit de la commune. Celui-ci consiste en une interdiction de vendre avant l'achèvement de la construction (restriction au droit de disposer).

Les propriétaires ayant respecté leur obligation, le maintien de l'inscription ne se justifie plus.

A cet effet, il est proposé que la Ville de Brumath renonce à son droit à la résolution et donne mainlevée pour les terrains cadastrés section AK / parcelles 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 240/3 et 241/3.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

DECIDE

de renoncer à faire valoir son droit à la résolution de la vente des terrains cadastrés section AK / parcelles 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 240/3 et 241/3 et de donner mainlevée.

CHARGE

Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches et formalités correspondant à la mise en œuvre de ces décisions.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 27 voix (dont 1 procuration)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
27

Conseillers absents :
2

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 9 novembre 2020 à 19h00

Convocation du 3 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 182/11/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER (arrive au point 15), Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 15

Titre **PROJET D'EXTENSION DU RESEAU GAZ ENTRE STEPHANSFELD ET KRAUTWILLER -
AUTORISATION DE TRAVAUX ET SERVITUDES**

Service référent Direction de l'Aménagement et des Equipements

Rapporteur Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Le concessionnaire de gaz R-GDS souhaite réaliser une extension de son réseau pour alimenter Krautwiller et ses environs. Pour ce faire, le projet envisage la création d'un ouvrage partant de la zone de Stephansfeld, au Sud du complexe sportif Rémy Huckel, longeant la rue du Stade, passant sous le Waldstraessel et aboutissant à l'entrée de la commune de Krautwiller, selon plan joint en annexe du présent rapport.

La Ville de Brumath est propriétaire de plusieurs parcelles traversées par le futur ouvrage :

- section 92 / parcelle 160,
- section AH / parcelle 7,
- section AI / parcelles 8, 56, 96 et 106.

L'opération nécessite d'autoriser R-GDS à entreprendre les travaux sur ces terrains. De plus, des servitudes pour la pose des canalisations souterraines nécessaires à la réalisation de l'ouvrage doivent être établies.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

R-GDS à réaliser des travaux de pose de canalisations souterraines sur les terrains communaux suivants :

- section 92 / parcelle 160,
- section AH / parcelle 7,
- section AI / parcelles 8, 56, 96 et 106.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes liée à la présence de ces canalisations, conformément au document annexé à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 28 voix (dont 1 procuration)

Extrait certifié conforme et exécutoire,



Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
27

Conseillers absents :
2

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 9 novembre 2020 à 19h00

Convocation du 3 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 183/11/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER (arrive au point 15), Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 16

Titre ENVIRONNEMENT – LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES : ACQUISITION DE
PIEGES PHOTOS

Service référent Direction Générale
Rapporteur Monsieur Éric JEUCH

Face à la recrudescence des dépôts sauvages constatés sur le ban communal, il est nécessaire d'agir et de sanctionner sévèrement leurs auteurs.

Un dépôt sauvage est un dépôt de déchets résultant d'actes d'incivisme de particuliers ou entreprises. La réglementation européenne considère les dépôts sauvages comme un abandon ou une élimination incontrôlée de déchets.

Conformément à l'article L.541-3 du Code de l'Environnement, lorsque des déchets sont abandonnés, déposés ou gérés contrairement aux prescriptions du Code de l'environnement, l'autorité titulaire du pouvoir de police compétente avise le producteur ou détenteur de déchets des faits qui lui sont reprochés ainsi que des sanctions qu'il encourt.

Ainsi, lorsque le responsable d'un dépôt sauvage est identifié, une procédure administrative est déployée à son encontre par la Ville qui a également la possibilité d'engager des poursuites pénales.

Cependant, très souvent, l'auteur du dépôt sauvage ne peut être identifié. Pour ce faire et afin de lutter efficacement contre les dépôts sauvages, il est proposé l'acquisition de 3 pièges photos qui seront placés sur le ban communal.

Contrairement à la vidéoprotection, l'utilisation de pièges photos est peu encadrée sur le plan juridique. Néanmoins quelques précautions sont à prendre. D'une part, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du propriétaire du terrain sur lequel est implanté le dispositif de piège. D'autre part, le principe du respect de la vie privée doit être observé.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'acquérir 3 pièges photos pour permettre l'identification des auteurs de dépôts sauvages et lutter efficacement contre ces derniers sur le ban communal.

DECIDE

d'inscrire les crédits correspondants au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 28 voix (dont 1 procuration)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

The signature is a blue ink scribble that overlaps the official seal of the Municipality of Brumath. The seal is circular and contains the text 'VILLE DE BRUMATH' and 'Bas-Rhin'.

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
27

Conseillers absents :
2

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 9 novembre 2020 à 19h00

Convocation du 3 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 184/11/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER (arrive au point 15), Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 17

Titre **PERSONNEL : CREATION D'EMPLOIS – APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Service référent Direction des Ressources Humaines

Rapporteur Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Afin de prendre en compte les éléments suivants, il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs de la Ville de Brumath :

- **Recrutement**

Un des objectifs de la Ville de Brumath est le renforcement de la sécurité des Brumathois avec l'engagement d'un Policier Municipal supplémentaire.

Cet emploi relèvera de la catégorie C. Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un emploi permanent de Gardien-Brigadier.

- **Evolution de carrière**

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de carrière, en cas de réussite à un concours, un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

L'un de nos agents remplit les conditions requises pour être nommé au grade d'agent de maîtrise principal.

Afin de lui permettre de bénéficier de cet avancement de grade, il convient de créer l'emploi correspondant.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE

de créer les emplois suivants :

- 1 emploi permanent de gardien-brigadier de police municipale à temps complet,
- 1 emploi permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet,

APPROUVE

le tableau des emplois du personnel de la Ville, tel que joint en annexe à la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Maire à procéder aux nominations correspondantes.

PRECISE

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 28 voix (dont 1 procuration)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
27

Conseillers absents :
2

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 9 novembre 2020 à 19h00

Convocation du 3 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 185/11/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER (arrive au point 15), Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 18

Titre **RAPPORT RELATIF A L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES AU 1ER JANVIER 2019**

Service référent Direction des Ressources Humaines

Rapporteur Monsieur Jean-Daniel SCHELL

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées comporte, dans ses articles 31 à 36, des dispositions intéressant l'accueil et l'exercice des fonctions des personnes handicapées dans la fonction publique.

Ces dispositions visent à renforcer les dispositifs d'insertion professionnelle et de maintien au travail des personnes handicapées en rappelant fortement le principe de non-discrimination et en tentant de donner aux collectivités publiques les moyens de l'accueil de ces personnes.

La réglementation impose à l'ensemble des employeurs publics une obligation d'emploi au profit des personnes handicapées à hauteur de 6% de leurs effectifs. Ainsi, à partir de vingt agents, chaque collectivité doit employer des travailleurs handicapés ou assimilés dans la proportion de 6% au moins de l'effectif total du personnel, ramené au chiffre inférieur. Ils peuvent être employés à temps plein, à temps partiel ou à temps non complet.

Pour la Ville de Brumath, le nombre légal de bénéficiaires d'obligation d'emploi est de 3. La Ville a un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 13.37 % et remplit donc largement ses obligations en la matière.

Ces éléments ressortent du tableau ci-après :

EFFECTIF TOTAL (au 1 ^{er} janvier de l'année)	NOMBRE de TRAVAILLEURS HANDICAPES (au 1 ^{er} janvier de l'année)	TOTAL des DEPENSES en Euros (article 6 du décret n° 2006-501)	EQUIVALENTS BENEFICIAIRES	NOMBRE LEGAL DE BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (1)	TAUX D'EMPLOI des TRAVAILLEURS HANDICAPES REAJUSTE (en %)	MONTANT DE LA CONTRIBUTION
68	9	1 551.00€	0.09	4	13.37	- €

(1) 6% de l'effectif global arrondi au chiffre inférieur

Le présent rapport a été présenté au Comité Technique lors de sa séance du 21 septembre 2020 qui a émis un avis favorable.

Au vu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant Statut de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code du travail ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 21 septembre 2020 ;

Considérant l'obligation d'emploi de personnes handicapées pour la Ville de Brumath ;

Considérant que l'application de cette obligation d'emploi fait chaque année l'objet d'un rapport présenté à l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

du rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés au 1^{er} janvier 2019.

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
27

Conseillers absents :
2

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 9 novembre 2020 à 19h00

Convocation du 3 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 186/11/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER (arrive au point 15), Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 19

Titre **COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) :**
DESIGNATION DES DELEGUES DE LA VILLE DE BRUMATH

Service référent Direction Générale des Services
Rapporteur Monsieur le Maire

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose dans son alinéa IV, qu'il est créé, entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (entre la Communauté d'Agglomération et les communes) et déterminer les attributions de compensation des communes membres.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'identifier la nature et le montant des dépenses et des recettes liées aux compétences transférées qui ne sont plus supportées par les communes mais par la Communauté d'Agglomération. Elle intervient soit à l'occasion d'un transfert de charges des communes vers la Communauté d'Agglomération, soit à la suite de l'adhésion d'une commune, soit à la suite du transfert de nouvelles compétences.

La CLECT propose également la fixation des attributions de compensation perçues ou dues par les communes.

Cette commission est composée de délégués issus des Conseils municipaux des communes membres de la CAH, chaque commune devant disposer au minimum d'un représentant.

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau a procédé à la création de cette commission lors de la séance du 10 septembre dernier, et fixé le nombre de délégués à 72 (soit un membre titulaire et un membre suppléant par commune membre).

Il appartient désormais au Conseil Municipal de procéder, en son sein, à la désignation de deux représentants pour siéger au sein de la CLECT.

Il vous est proposé de désigner :

Monsieur Jean-Daniel SCHELL, Adjoint au Maire chargé des Finances, comme membre titulaire de la CLECT,
Madame Sylvie HANNS, Première Adjointe au Maire, comme membre suppléant de la CLECT.

Vous êtes invités à vous prononcer sur cette proposition.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
Sur la proposition du rapporteur,
Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
Vu la délibération du Conseil communautaire de la CAH du 10 septembre 2020 portant création et composition de la CLECT,

DECIDE

à l'**unanimité** que l'élection des représentants de la Ville de Brumath au sein de la CLECT se fera par un vote à main levée.

DESIGNE

Monsieur Jean-Daniel SCHELL, Adjoint au Maire chargé des Finances, comme membre titulaire de la CLECT,
Madame Sylvie HANNS, Première Adjointe au Maire, comme membre suppléant de la CLECT.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 26 voix (dont 1 procuration)

Abstentions : 2 (J. OBRECHT, L. LUMEN)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20201109-186_11_2020-DE
Date de télétransmission : 10/11/2020
Date de réception préfecture : 10/11/2020

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
27

Conseillers absents :
2

Procuration :
1



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 9 novembre 2020 à 19h00

Convocation du 3 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 187/11/2020

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Meltem ERCIN, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER (arrive au point 15), Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusé avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER

Absent :

Jean-Michel DELAYE

POINT N° 20

Titre	COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE
Service référent	Direction Générale des Services
Rapporteur	Monsieur le Maire

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans certains de ses domaines de compétence, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation d'attribution concerne notamment « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ainsi que « la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du même Code, le Maire doit rendre compte, au Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En conséquence, ces décisions sont communiquées aux membres du Conseil Municipal.

Décisions prises du 23 juin au 27 octobre 2020

En matière de commande publique

Marché de Fournitures							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
26/06/2020	DST	Fournitures	Stade - Requalification - Equipement	AGRES STADE	Mapa < 40K€	PREMIER'S	27 744,00 €
01/07/2020	DAE	Fournitures	Stade - Requalification - Equipement de l'aire de glisse	CASIER VESTIAIRE STADE	Mapa < 40K€	DBA	4 374,91 €
01/07/2020	DAE	Fournitures	Stade - Requalification - Equipement de l'aire de glisse	CORBEILLES ET BANCS STADE	Mapa < 40K€	MAVASA	9 110,64 €
28/07/2020	DST	Fournitures	Centre Ville - Acquisition de décoration de Noël	DECORATION DE NOEL	Mapa < 40K€	WILLY LEISSNER	5 732,44 €
22/09/2020	DVA	Fournitures	Centre culturel - Equipement	PRATICABLES PODIUM AVEC ESCALIERS ET JUPETTE DE SCENE	Mapa < 40K€	EUROPODIUM	7 108,69 €
29/09/2020	DAE	Fournitures	Centre Omnisport - Renouvellement d'équipement	BUT DE BASKET TELESCOPIQUE	Mapa < 40K€	PESMB88	10 180,20 €
05/10/2020	DST	Fournitures	Centre Ville - Acquisistion de poubelles	PROPRETE POUBELLES ARKEA	Mapa < 40K€	ORAPI	4 068,00 €
07/10/2020	DST	Fournitures	Centre technique municipal - Acquisition de véhicules pour les services techniques	ESPACES VERTS REMORQUES PLATEAU POLYVALENT	Mapa < 40K€	RUFFENACH	6 000,00 €
07/10/2020	DST	Fournitures	Centre technique municipal - Acquisition de véhicules pour les services techniques	REMORQUE BARRIERES	Mapa < 40K€	RUFFENACH	4 000,00 €
12/10/2020	DST	Fournitures	Centre technique municipal - Achat d'équipement de protection individuelle pour les agents	CHAUSSURES DE SECURITE	Mapa < 40K€	TEXPRO	5 310,02 €
21/10/2020	DAE	Fournitures	Centre Omnisport - Renouvellement d'équipement	TABLE DE MARQUE CENTRE OMNISPORT	Mapa < 40K€	STRAMATEL	6 541,20 €
23/10/2020	SG	Fournitures	Hôtel de Ville - Achat de d'équipements informatiques pour les services	4 PC LATITUDE 3510	Mapa < 40K€	DELL COMPUTER	4 136,04 €
23/10/2020	SG	Fournitures	Hôtel de Ville - Achat de d'équipements informatiques pour les services	6 OPTIPLEX 3080	Mapa < 40K€	DELL COMPUTER	6 012,21 €

Marché de services							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché			Titulaire	Montant TTC €
26/06/2020	DAE	Service	Bâtiments municipaux - Mesures de préventions diagnostics	VERIFICATION ANNUELLE	Mapa < 40 K€	ASPI	4 222,56 €
26/06/2020	DAE	Service	Stade - Requalification	MISSION PROGRAMMATION CONSTRUCTION VESTIAIRES ET TRIBUNE STADE	Mapa < 40 K€	WPI CONSEIL	14 880,00 €
19/08/2020	COM	Service	Edition du Guide des associations	IMPRESSION GUIDE ASSOCIATION	Mapa < 40 K€	IBS	4 658,40 €
03/09/2020	DVASC	Service	Stade - Inauguration	POT DE CONVIVIALITE INAUGURATION STADE	Mapa < 40 K€	BRETZELS	4 572,40 €
04/09/2020	DST	Service	Hôtel de Ville - Migration du serveur et de la messagerie des services	PRESTATIONS EXPERTISE TECHNIQUE INFORMATIQUE	Centrale d'achat	UGAP	6 443,18 €
21/09/2020	DAE	Service	Bâtiments municipaux - Mesures de préventions diagnostics	REPERAGE AMIANTE BATIMENTS VILLE DE BRUMATH	Mapa < 40 K€	AC ENVIRONNEMENT	4 810,80 €
21/10/2020	SG	Service	Hôtel de Ville - Equipement informatique - Licence	LICENCE CITIZENLAB 5 ANS PROJET SMART CITY	Mapa < 40 K€	CITIZENLAB	23 375,00 €

Marché de travaux							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
26/06/2020	DAE	Travaux	Stade - Requalification	AVENANT 1 LOT1 TRAVAUX VOIRIE STADE	Marché 2019	PONTIGGIA	93 013,38 €
26/06/2020	DAE	Travaux	Stade - Requalification	AVENANT 1 LOT4 SERRURERIES REQUALIFICATION DU STADE DE BRUMATH	Marché 2019	PONTIGGIA	18 255,96 €
10/07/2020	DAE	Travaux	Gymnase - Rénovation intérieure du Gymnase	LOT1 RENOVATION INTERIEURE GYMNASSE MUNICIPAL BRUMATH	Mapa < 214K€	SNEF	33 710,15 €
10/07/2020	DAE	Travaux	Gymnase - Rénovation intérieure du Gymnase	LOT2 RENOVATION INTERIEURE GYMNASSE MUNICIPAL BRUMATH	Mapa < 214K€	SPS PEINTURE	28 743,17 €
10/07/2020	DAE	Travaux	Gymnase - Rénovation intérieure du Gymnase	LOT3 RENOVATION INTERIEURE GYMNASSE MUNICIPAL BRUMATH	Mapa < 214K€	GEISTEL	10 202,40 €
10/07/2020	DAE	Travaux	Gymnase - Rénovation intérieure du Gymnase	LOT4 RENOVATION INTERIEURE GYMNASSE MUNICIPAL BRUMATH	Mapa < 214K€	SATD	18 762,31 €
10/07/2020	DAE	Travaux	Gymnase - Rénovation intérieure du Gymnase	LOT5 RENOVATION INTERIEURE GYMNASSE MUNICIPAL BRUMATH	Mapa < 214K€	METTALERIE WEBER	2 619,18 €
10/07/2020	DAE	Travaux	Stade - Requalification - Rénovation des vestiaires Unitas et locaux annexes	LOT1 TVX ISOLATION ET RAVALEMENT FACADES AU STADE DE BRUMATH	Mapa < 90 K€	DECOPEINT	58 183,78 €
10/07/2020	DAE	Travaux	Stade - Requalification - Rénovation des vestiaires Unitas et locaux annexes	LOT2 TVX ISOLATION ET RAVALEMENT FACADES AU STADE DE BRUMATH	Mapa < 90 K€	DECOPEINT	9 466,80 €
11/07/2020	DAE	Travaux	Stade - Requalification - Rénovation des vestiaires Unitas et locaux annexes	LOT3 TVX ISOLATION ET RAVALEMENT FACADES AU STADE DE BRUMATH	Mapa < 90 K€	SPS PEINTURE	2 619,18 €
15/07/2020	DAE	Travaux	Maison de l'enfance - Travaux d'équipement d'énergie	TRAVAUX ISOLATION CRECHE	Mapa < 40 K€	ISOPROM	11 853,48 €
17/07/2020	DAE	Travaux	Centre omnisport - Rénovation extérieure	RENOVATION ECLAIRAGE CENTRE OMNISPORT ET TENNIS	Mapa < 214K€	KOESSLER	92 652,00 €
20/07/2020	DAE	Travaux	Stade - Requalification - Rénovation des vestiaires Unitas et locaux annexes	FOURNITURES ET POSE COUVERTINES ZINC	Mapa < 40K€	BEYER	4 694,12 €
22/07/2020	DST	Travaux	Hôtel de Ville - Réaménagement du local informatique	LOCAL INFORMATIQUE SWITCH	Mapa < 40K€	UGAP	21 911,66 €
23/07/2020	DAE	Travaux	Centre omnisport - Rénovation extérieure	LOT1 PEINTURE EXTERIEURE CENTRE OMNISPORT BRUMATH	Mapa < 90 K€	ACROTIR	46 979,54 €
23/07/2020	DAE	Travaux	Centre omnisport - Rénovation extérieure	LOT2 PEINTURE EXTERIEURE CENTRE OMNISPORT BRUMATH	Mapa < 40 K€	SPS PEINTURE	4 889,87 €
24/07/2020	DAE	Travaux	Hôtel de Ville - Chaufferie - Entretien	REMPLACEMENT ELEMENTS CHAUFFERIE POLYCOMBUSTIBLE	Marché 2018	ES SERVICE	5 860,76 €
27/07/2020	DST	Travaux	Hôtel de Ville - Réaménagement du local informatique	LOCAL INFORMATIQUE	Mapa < 40 K€	EIE	17 401,66 €
28/07/2020	DAE	Travaux	Centre culturel - Travaux sécurité	FOURNITURE ET POSE 17 SIRENES INCENDIE AU CCB	Marché 2019	EIE	11 064,40 €
29/07/2020	DAE	Travaux	Centre omnisport - Rénovation extérieure	CONFECTION ET FOURNITURE FERMETURE ESCALIER EXTERIEUR CENTRE OMNISPORT	Mapa < 40 K€	METALLERIE WEBER	7 918,27 €
29/07/2020	DAE	Travaux	Plan d'eau - Travaux	CREATION DOUCHE PLEIN AIR PLAN EAU BRUMATH	Mapa < 40 K€	KOENIG SARL	11 968,15 €
29/07/2020	DAE	Travaux	Plan d'eau - Travaux	TERRASSE CAFETERIA PLAN EAU	Mapa < 40 K€	NATURE SUR MESURE	17 703,60 €
07/08/2020	DAE	Travaux	Stade - Requalification	AVENANT 1 LOT2 REQUALIFICATION STADE	Marché 2019	IDVERDE	7 929,60 €
07/08/2020	DAE	Travaux	Stade - Requalification	AVENANT 1 LOT3 REQUALIFICATION STADE	Marché 2019	EIE	40 953,14 €
07/08/2020	DAE	Travaux	Stade - Requalification	AVENANT 2 LOT1 REQUALIFICATION STADE	Marché 2019	PONTIGGIA	98 636,40 €
12/08/2020	DAE	Travaux	Stade - Requalification - Rénovation des vestiaires Unitas et locaux annexes	STADE COUVERTURE STOCKAGE UNITAS	Mapa < 40 K€	BEYER	9 523,88 €
01/09/2020	DAE	Travaux	Travaux sur la voirie	RUE DE LA DIVISION LECLERC DEPLACEMENT DE MATS	Mapa < 40 K€	EIE	17 544,00 €
02/09/2020	DST	Travaux	Entretien voirie	FAUCHAGE ACCOTEMENT VILLE	Mapa < 40 K€	KARCHER	5 070,00 €
07/09/2020	DAE	Travaux	Gymnase - Rénovation intérieure du Gymnase	FOURNITURE ET POSE RIDEAUX DE SEPARATION COLLEGE	Mapa < 40 K€	SATD	11 505,60 €
24/09/2020	DAE	Travaux	Stade - Requalification	Marché 2019 - AVENANT2 LOT2 REQUALIFICATION STADE	Mapa < 40 K€	IDVERDE	18 012,00 €
29/09/2020	DAE	Travaux	Gymnase - Rénovation intérieure du Gymnase	TRAVAUX MARQUAGE SPORTIF SUR SOL PVC	Mapa < 40 K€	RAS	9 180,00 €
08/10/2020	DAE	Travaux	Stade - Requalification - Raccordement au réseau gaz	RACCORDEMENT DES INSTALLATIONS DU STADE SUR LE RESEAU GAZ	Mapa < 40 K€	RESEAUUGDS	32 280,00 €
27/10/2020	DAE	Travaux	Plan d'eau - Travaux	PLAN EAU SEPARATION COMPTAGE	Mapa < 40 K€	EIE	13 848,12 €

En matière de louage de choses

Décision n° 15-2020 du 7 septembre 2020 relative à la mise à disposition d'infrastructures, à titre gratuit, aux associations brumathoises dans le cadre de leurs activités régulières pour l'année 2020-2021 ;

Décision n° 16-2020 du 7 septembre 2020 relative à la mise à disposition de la salle GASS au Centre Culturel de Brumath le 15 septembre 2020, à titre gratuit, aux riverains de la rue André Malraux, représentés par Monsieur Bertrand DIETRICH ;

Décision n° 17-2020 du 18 septembre 2020 relative à la mise à disposition de la salle La Fibule au Patio des Associations, à titre gratuit, du 26 septembre au 4 octobre 2020, à l'association Brum'Art, représentée par Monsieur Daniel JUNG ;

Décision n° 18-2020 du 18 septembre 2020 relative à la mise à disposition de la salle La Fibule au Patio des Associations, à titre gratuit, du 19 au 28 février 2021, à Monsieur Marcel WOLF ;

Décision n° 24-2020 du 14 octobre 2020 relative à la mise à disposition du site du plan d'eau, à titre gratuit, les 10 et 11 octobre 2020, à l'association Brumath Triathlon, pour l'organisation des compétitions sportives de cyclo-cross et de duathlon ;

Décision n° 25-2020 du 14 octobre 2020 relative à la mise à disposition d'une salle de réunion au Patio des Associations, à titre gratuit, de septembre à décembre 2020, aux associations l'Atelier et la Mission Locale d'Alsace du Nord afin d'accueillir « l'Ecole de la Seconde Chance », programme de réinsertion scolaire ;

Décision n° 26-2020 du 14 octobre 2020 relative à la mise à disposition du Complexe Rémy HUCKEL – partie football, à titre gratuit, à l'association Société Sportive de Brumath, pour une durée d'un an avec tacite reconduction pour une période maximale de 3 ans ;

Décision n° 27-2020 du 14 octobre 2020 relative à la mise à disposition du Complexe Rémy HUCKEL – partie athlétisme, à titre gratuit, à l'association UNITAS Athlétisme, pour une durée d'un an avec tacite reconduction pour une période maximale de 3 ans ;

Décision n° 28-2020 du 14 octobre 2020 relative à la mise à disposition du Complexe Rémy HUCKEL – partie athlétisme, à titre gratuit, à l'association Brumath Triathlon, pour une durée d'un an avec tacite reconduction pour une période maximale de 3 ans ;

Décision n° 29-2020 du 14 octobre 2020 relative à la mise à disposition de la salle THOMAS du Centre Culturel de Brumath, au tarif de 44,78 €, à Madame Carine MILANO, le samedi 17 octobre 2020 ;

Décision n° 30-2020 du 14 octobre 2020 relative à la mise à disposition de la salle Patio V au Patio des Associations, au tarif de 111,40 €, à l'association extérieure « Alsace Moselle », le samedi 3 octobre 2020 ;

Décision n° 31-2020 du 14 octobre 2020 relative à la mise à disposition de la salle Patio I au Patio des Associations, au tarif de 111,40 €, à l'entreprise HEUFT France, le samedi 9 novembre 2020 ;

Le Conseil Municipal

PREND ACTE

des décisions prises par le Maire du **23 juin au 27 octobre 2020** dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20201109-187_11_2020-DE
Date de télétransmission : 10/11/2020
Date de réception préfecture : 10/11/2020

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF